Loi électorale du Canada

• (1110)

[Traduction]

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui à présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, de nombreuses pétitions qui demandent l'abolition de la répugnante taxe sur la lecture, laquelle est à la fois discriminatoire et dissuasive pour la population. La pétition dit:

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a imposé un droit de douane de rétorsion sur les livres d'importation rédigés en langue anglaise, lequel droit limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information;

CONSIDÉRANT que ce droit dérange à peine l'édition américaine mais pénalise les consommateurs, les éditeurs, les libraires et les distributeurs canadiens ainsi que la culture canadienne;

CONSIDÉRANT que la hausse du prix des livres constitue une contrainte pour les programmes et politiques d'acquisition de livres des bibliothèques publiques et spécialisées du pays,

CONSÉQUEMMENT les soussignés pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'abolir ce droit de douane qui menace de causer un tort irréparable à l'édition canadienne et compromet la politique fédérale relative au secteur culturel dans les négociations de libre-échange.

J'ai des milliers de noms. Il y a des gens de Glencoe et Collingwood, en Ontario, de Calgary, de Grand Forks, de Toronto, de Vancouver, de Hanover, en Ontario, de Winnipeg, de Windsor, et de Marine Drive, à Vancouver. Il y a des pétitionnaires de tous les coins du pays qui, chacun en particulier, qu'ils soient de Calgary, d'Edmonton, de Montréal ou des Territoires du Nord-Ouest, espèrent que le gouvernement prêtera l'oreille et donnera bonne suite à leur demande d'abolition de la taxe sur la lecture.

LA RECHERCHE—OPPOSITION AUX COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première porte les signatures de personnes de tous les coins du pays. Celles-ci demandent au Parlement du Canada: primo, de révoquer les réductions de crédits au Conseil national de recherches, y compris toutes les interruptions et les coupures qui en résultent dans les activités de recherche; secundo, de fournir au programme spatial des crédits prélevés ailleurs que sur le budget du Conseil national de recherche; et tertio, d'établir une politique nationale pour la recherche, la science et la technologie, axée sur l'objectif de 2,5 p. 100 du produit national brut à attribuer à la recherche et le développement.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma deuxième pétition provient d'électeurs des secteurs Wynyard, Dafoe et Mozart de ma circonscription qui invitent le Parlement à rejeter des propositions dont la Chambre est saisie et qui, selon eux, vont faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Ils invitent le Parlement du Canada à rejeter cette mesure législative.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, je souhaite présenter une pétition au nom des

habitants de toute une série de villes du Canada, à savoir Whitehorse, Yellowknife, Victoria, Winnipeg, Toronto, Mississauga, Ottawa et de certaines régions de la Nouvelle-Écosse. La pétition porte sur la proposition du gouvernement d'imposer une taxe sur l'industrie de l'édition. Selon les pétitionnaires, le droit imposé aura une incidence très néfaste sur notre industrie de l'édition. Il entraînera une forte hausse du prix des livres et réduira le pouvoir d'achat de nos bibliothèques. Les pétitionnaires invitent donc humblement le Parlement à abolir ce droit étant donné qu'il causera un tort irréparable à l'industrie canadienne du livre et qu'il nuira de diverses façons aux intérêts des industries culturelles lors des négociations portant sur une nouvelle entente commerciale entre le Canada et les États-Unis.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de personnes pour la plupart de ma circonscription et des environs. Leurs noms viennent s'ajouter aux centaines d'autres figurant sur les pétitions déjà présentées sur le même sujet. Ces personnes demandent au gouvernement de retirer ou de rejeter les propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens. Elles savent que le Parlement est déjà saisi de propositions en ce sens.

ON DEMANDE L'ABOLITION DE DROITS AFFECTANT L'IMPORTATION DE LIVRES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, je désire présenter des pétitions signées par des habitants de Vancouver, Vancouver-Ouest, Victoria, Nanaïmo et d'autres collectivités de l'île de Vancouver. Ces pétitions ont trait à une décision du gouvernement et aux mesures de rétorsion qu'il a prises en imposant des droits sur les livres importés, ce qui, selon les pétitionnaires, cause plus de tort aux Canadiens qu'aux Américains. Elles limitent l'accès des Canadiens aux oeuvres littéraires et à de très précieuses sources de renseignements.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton) demande à présenter le projet de loi C-246, tendant à modifier la Loi électorale du Canada (vente de boissons alcooliques).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à nouveau, et je dis bien «à nouveau», le même projet de loi d'initiative parlementaire qu'en mars 1986, pendant la première session de la trente-troisième législature. Ce projet de loi tend à modifier la Loi électorale du Canada et, notamment, l'article 67 qui interdit la vente de spiritueux les jours d'élections fédérales générales et partielles.